



Rapport d'activité 2018

LSCV - Ligue suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux



LSCV

Secrétariat et bureau

Cette année encore, le bureau a traité des milliers de courriels, courriers et demandes diverses, en plus de la coordination de ses actions. Le fait de compter des milliers de membres est une chance pour la LSCV, qui dispose ainsi de moyens pour mener ses activités. Mais cela nécessite aussi beaucoup de ressources pour répondre aux nombreuses questions qui nous parviennent, appels à l'aide ou à intervenir dans des cas où des animaux semblent maltraités. Nous faisons de notre mieux pour répondre rapidement aux demandes qui nous parviennent. Mais selon nos actions en cours, nous devons parfois concentrer nos ressources sur un objectif précis. Si votre demande n'a pas obtenu une réponse dans les jours qui suivent, n'hésitez pas à nous relancer.

Au niveau organisationnel, Laurianne Nicoulin, Trésorière et Secrétaire du comité gère l'administration de la LSCV avec le Président. Laurianne s'occupe également des campagnes d'actions menées en Suisse romande et des stands. Benjamin Frei, Vice-président, s'occupe de toutes les campagnes d'actions menées en Suisse alémanique. Athénaïs Python, journaliste, est en charge de la production de contenus multimédias et de la communication auprès des médias et du public. Charly Pache fait le relai entre les membres et groupes de Suisse romande et Suisse alémanique. Luc Fournier, Président, s'occupe du domaine de l'expérimenta-

tion animale, de la communication et des campagnes LSCV.

La Ligue comprend deux postes salariés. Un premier à 80% dévolu à la gestion administrative, un deuxième à 70% dévolu aux productions multimédias et la communication.

Assemblée générale et Comité

L'A.G. de la LSCV a eu lieu l'après-midi du 28 avril à Genève. Le Comité national s'est réuni le matin du même jour. Les principaux points discutés concernaient

le renouvellement de l'aide annuelle accordée aux refuges et aux campagnes de stérilisation, le soutien aux projets de nouvelles méthodes substitutives et le suivi des actions en cours.

D'autres séances en Comité restreint ont eu lieu tout au long de l'année, en fonction des dossiers et actions en cours.

Au 31 décembre, le Comité était composé des membres suivants :

Président : Luc Fournier ; Vice-président : Benjamin Frei ; Trésorière et Secrétaire du comité : Laurianne Nicoulin ; Membres : Paul Ecoffey, Suzann Karagöz.

Comptabilité

Chaque année, nos comptes sont contrôlés par une fiduciaire et la LSCV bénéficie de l'exonération fiscale. Nous en profitons pour vous rappeler que vous avez la possibilité, selon la loi en vigueur dans votre canton, de déduire de votre déclaration fiscale tous les dons (généralement) d'un montant supérieur à Frs 100.- faits à la LSCV. Pour connaître les modalités de déduction, il vous suffit de contacter votre administration fiscale.

Finances

La LSCV affiche à la clôture des comptes 2018 une perte de Frs 93'875.96, en raison d'une entrée de fonds moins importante. Elle s'explique par l'absence de mailing adressé aux 20'000 donateurs de la LSCV durant l'année écoulée. La reprise début 2018 par le bureau LSCV de la totalité de la gestion administrative des membres par un nouveau logiciel informatique de comptabilité a nécessité beaucoup de temps et de ressources. Durant l'année, l'entreprise qui gérait les versements des 20'000 donateurs pour le compte de la LSCV a également cessé ses activités. De sorte qu'il a fallu reprendre l'intégralité des données. L'aspect négatif est que durant cette période, aucune demande de soutien n'a pu être adressée aux donateurs LSCV. Le côté positif étant qu'à partir de 2019, la totalité des données de nos 30'000 membres et donateurs sera intégralement gérée par le bureau LSCV.

Coalition européenne pour mettre fin à l'expérimentation animale

Laurianne a représenté la LSCV aux deux réunions annuelles de l'ECEAE. La première a eu lieu au siège de l'association belge Gaia à Bruxelles les 7 et 8 mars. 10 organisations européennes sur les 17 membres de l'ECEAE étaient présentes.

Des discussions ont été menées sur les principales campagnes en cours. Il s'agit notamment de la campagne contre les transports de singes pour les laboratoires par la compagnie d'aviation Air France-KLM et du commerce des ces animaux par l'île Maurice ; de la campagne contre le Botox, avec l'organisation de la Botox Action Week, et des actions menées dans le cadre du programme REACH, qui exige de nombreux tests toxicologiques sur des animaux. La deuxième réunion annuelle s'est

tenue à Vienne en Autriche du 7 au 9 novembre. L'organisation britannique CFI a annoncé son retrait de l'ECEAE, suite à la décision de la Grande Bretagne de quitter l'Union européenne. Le siège de l'ECEAE étant au Royaume-Uni, un transfert du siège est nécessaire. CFI ayant décidé de créer une nouvelle organisation européenne sous le nom de CFI Europe, il est probable qu'une partie des actuels membres de l'ECEAE décident de rejoindre cette nouvelle entité.

Alliance Animale Suisse (AAS)

La SCV a rejoint le 30 janvier 2018 les organisations Animal Trust et Wildtierschutz Schweiz au sein de l'AAS, à l'occasion d'une réunion à Zürich dans les locaux de l'AAS.

L'Alliance animale est principalement active au Parlement fédéral et mène des actions de lobbying pour la protection des animaux, avec l'appui d'un lobbyiste professionnel. Des réunions de préparation en vue des sessions parlementaires ont eu lieu à Zürich les 20 juin, 18



septembre et 8 novembre. A cette occasion, des statuts fixant le mode de fonctionnement de l'AAS ont été adoptés.

Le 11 décembre, l'AAS a remis à Berne le prix du prix triple A à la conseillère nationale Isabelle Chevalley, pour son engagement en faveur des animaux au Parlement fédéral. La LSCV a prononcé le discours en allemand et français lors de la cérémonie.

parmi 53 études, pourtant considérées comme des références dans la recherche contre le cancer. Plusieurs auteurs de ces études ont finalement reconnu avoir volontairement modifié certains résultats pour les rendre publiables.

La recherche académique vit de publications, pas d'innovation pour la santé publique. Les chercheurs sont eux aussi soumis à cette pression liée à la publication à tout prix de résultats. Dans ce système de recherche, il n'y a pas de place pour une vraie innovation, surtout si elle nécessite préalablement plusieurs années de recherche silencieuse.

Discours de la LSCV prononcé en français et allemand par Laurianne Nicoulin et Charly Pache, lors de la remise du Prix Triple A à la Conseillère nationale Isabelle Chevalley le 11 décembre 2018 à Berne



Chers protectrices et protecteurs des animaux, Chères invitées et chers invités, Mesdames et Messieurs,

Pour la troisième année consécutive, l'Alliance Animale Suisse décerne le Prix « Triple A », à une personnalité politique « Ambassadrice Active de la cause Animale ». Et c'est avec beaucoup de plaisir que nous prenons la parole, en français, au nom de l'Alliance animale suisse, pour cette cérémonie en l'honneur de la Conseillère nationale Isabelle Chevalley.

Dans le domaine de la protection des animaux, on peut citer ses interventions au Parlement fédéral sur des sujets comme la chasse, les animaux dans les cirques ou la fourrure. Mais nous allons surtout parler d'un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, l'expérimentation animale. L'utilisation d'animaux et les souffran-

ces qu'on leur inflige posent naturellement un problème éthique, mais également scientifique, puisque l'utilisation d'un modèle animal pour obtenir des données qui seront appliquées à une autre espèce, soulève inévitablement un grand nombre d'incertitudes quant à leur transposabilité.

Il y a donc un intérêt scientifique évident à développer de nouvelles méthodes de recherche sans animaux, plus fiables et efficaces. Malheureusement, le nombre d'animaux expérimentés en Suisse au sein de nos hautes écoles ne cesse d'augmenter chaque année.

Mais pour quels résultats, concrets et applicables à l'homme ?

Il y a quelques années, une société pharmaceutique américaine dénonçait la mauvaise qualité des études menées dans les hautes écoles, expliquant qu'elle n'avait pu reproduire que 6 résultats

S'engager pour le développement des méthodes de remplacement signifie aussi devoir s'engager contre ce système, fortement soutenu par nos hautes écoles et les milieux scientifiques. Il faut donc du courage et de la persévérance pour aller à l'encontre des intérêts en jeu. Mais heureusement pour nous, l'engagement au Parlement d'Isabelle Chevalley dans ce domaine est tout à fait remarquable.

Les interpellations et motions déposées ces dernières années sur l'absence de soutien accordé aux méthodes de remplacement ont fini par aboutir avec la dissolution de la Fondation



recherche 3R, et son remplacement par un centre de compétences 3R créé sous l'égide de la Confédération. Il y a encore beaucoup de travail à effectuer pour qu'une vraie chance soit donnée aux méthodes de remplacement. Mais la situation évolue, enfin. Et nous en sommes infiniment reconnaissants envers Isabelle Chevalley.

Merci !



Animaux meurent chaque jour
100
dans les labos genevois

Genève - initiative populaire cantonale « Pour un meilleur contrôle de l'expérimentation animale »

Le Conseil d'Etat genevois a invalidé partiellement notre initiative déposée en avril 2017, par voie d'arrêté le 24 janvier 2018. L'invalidation concerne le droit, pour chaque membre de la commission, d'effectuer à titre individuel des contrôles inopinés dans les laboratoires. Effectuer des contrôles individuels permettrait d'éviter que les chercheurs soient prévenus de la venue d'un commissaire, par exemple par un autre membre de la commission issu des milieux de la recherche. La LSCV a recouru contre cette invalidation partielle en date du 26 février 2018. Dans son arrêt du 30 juillet 2018, la Cour de Justice a confirmé l'invalidation partielle (p.17/21). Pour elle, le droit « pose implicitement une règle de collégialité » au sein de la commission, et il « entend tacitement prévenir, que les commissions à instituer rencontrent de sérieuses difficultés de fonctionnement, autrement dit ne se voient doublées, contredites, voire paralysées par des membres minoritaires ou particulièrement actifs ». Au moins, les choses sont claires. On veut bien placer quelques membres de protection des animaux alibis dans une commission, tant qu'ils restent minoritaires et qu'ils ne disposent d'aucun moyen pour y effectuer un travail efficace.

Saisie du traitement de l'initiative pour une prise de position, la Commission de la santé du Grand Conseil genevois a auditionné le Président de la LSCV le 28 septembre. A cette occasion, la LSCV a communiqué aux députés un exposé des motifs décrivant la situation actuelle et la nécessité de donner à la commission cantonale sur l'expérimentation animale un vrai pouvoir, notamment en lui accordant un droit de recours contre les autorisations délivrées par l'autorité cantonale. La votation populaire devrait intervenir en 2019.

Botox Action Week

La Botox Action Week (campagne contre le Botox) organisée chaque année par l'ECEAE, s'est déroulée simultanément dans plusieurs pays européens du 25 juin au 30 juin 2018. Des stands ont été tenus en Suisse les 9, 13 et 23 juin par la LSCV. Comme en 2017, la cible principale de la campagne a été la multinationale Nestlé, qui distribue en Suisse les produits à base de toxine botulique testés sur les animaux par la société pharmaceutique IPSEN. La pétition «STOP à la mort lente et effroyable de milliers d'animaux pour les produits esthétiques distribués par Nestlé!» lancée par la LSCV a réuni près de 60'000 signatures et devait être remise au siège de Nestlé en septembre 2018.



Changement de programme en août, lorsque la société IPSEN nous informe qu'elle remplacera les tests sur les animaux par un test cellulaire. Cette excellente nouvelle couronne de succès la campagne menée contre le Botox depuis une dizaine d'années, avec successivement le renoncement aux tests sur les animaux des trois plus importantes sociétés fabriquant des produits à base de toxine botulique A, soit les sociétés Allergan (2012), Merz (2015) et enfin Ipsen (2018).

Global ban - Journée de conférences à l'ONU

Organisée le 16 novembre par les associations OIPA, ATRA et LSCV, cette journée de conférences dédiée à la résolution du Parlement européen « Pour une interdiction mondiale des tests sur les animaux pour les cosmétiques », s'est déroulée au Palais des Nations de Genève. Huit conférenciers se sont succédés afin de faire le point concernant les tests sur les animaux pour les produits cosmétiques, et réfléchir aux stratégies pour obtenir leur interdiction au niveau mondial. Ils ont également abordé la situation en Suisse, les dernières innovations dans le domaine des méthodes de remplacement, et l'évolution de la



situation dans les pays où ces tests sont encore requis par la législation.

La LSCV a également interpellé le 8 octobre par courrier le Conseiller fédéral Ignazio Cassis, en charge du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), afin que la Confédération soutienne auprès de l'ONU la résolution du Parlement européen. Une soixantaine d'élu(e)s au Parlement fédéral ont également été sollicités dans ce sens. L'OSAV a répondu le 14 novembre au nom du Conseiller fédéral pour nous informer que la Confédération ne soutiendra pas la résolution européenne.

Conférence donnée par le Dr Daniel Favre, représentant de la LSCV au sein de la commission sur l'expérimentation animale du canton de Vaud, à l'occasion de la journée de conférences « Pour une interdiction des tests sur les animaux pour les cosmétiques » le 16 novembre 2018 au Palais des Nations de Genève.

« Quand l'interdiction favorise l'innovation »

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour votre présence. Je vais avoir le plaisir de présenter cette dernière conférence, pour clôturer cette journée dédiée à l'interdiction des tests sur les animaux pour les produits cosmétiques.

Je suis docteur en biologie. J'ai passé mon diplôme à l'Université de Lausanne il y a presque 30 ans, et j'ai tout de suite commencé à travailler sur des modèles in vitro dans le domaine de la virologie.



D'abord à l'Université de Berne, ensuite à l'Université de Fribourg, puis au Canada où j'ai passé mon post-doctorat. Il y a 30 ans déjà, il était évident que les modèles de recherche remplaçant les animaux pour la santé humaine étaient la voie à suivre, pour assurer la meilleure sécurité possible aux patients sous traitement.

La réalité économique du secteur de la recherche en a décidé autrement. Le financement alloué aux méthodes de remplacement a été durant des décennies, dérisoire. **Comment est-il possible qu'en 2018 on expérimente toujours des animaux pour évaluer l'innocuité d'une molécule qui sera appliquée à un être humain ? Comment peut-on se satisfaire d'une méthode qui n'offre pas de garanties solides sur le potentiel toxique d'un produit ?**

Il y a presque 50 ans, les premiers hommes ont marché sur la lune. Comment expliquer que les Etats en soient toujours aujourd'hui à utiliser des modèles de recherche aussi peu prédictifs, dans un domaine aussi important que la santé humaine et la sécurité sanitaire ? Quelles sont les priorités dans l'utilisation des fonds publics ?

Heureusement, depuis une dizaine d'années, grâce à la pression du public, la situation évolue. Des fonds commencent enfin à être alloués à des projets novateurs. Des progrès assez spectaculaires ont été réalisés dans certains domaines, tels que la culture de tissus humains en trois dimensions ou la reconstitution de mini-organes. A l'origine de ces progrès, on y trouve souvent une loi ou une directive qui contraint les milieux de la recherche à développer une alternative à l'expérimentation animale.

A ce titre, l'interdiction européenne en 2013 des tests sur les animaux pour les produits cosmétiques et les ingrédients qui les composent est novatrice. Pour la première fois, des Etats interdisaient l'utilisation d'animaux, bien qu'il n'existe aucune méthode validée officiellement pour remplacer les tests de toxicité in vivo des doses répétées, de reprotoxicité et toxicocinétique.

Pour la première fois, des Etats reprochaient directement aux industries de ne pas engager suffisamment de moyens pour solutionner le problème éthique lié à l'utilisation d'animaux pour le développement de leurs produits.

Remplacer ces trois tests de toxicité in vivo est pourtant un vrai challenge scientifique. Sans avoir été interdits d'utilisation dans un domaine comme les cosmétiques, il est probable que durant de nombreuses années ils auraient été déclarés nécessaires et irremplaçables. Grâce à l'interdiction, des moyens financiers ont été alloués pour les remplacer. Horizon 2020, l'actuel programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020, leurs consacre même un budget de 30 millions d'euros par le biais du projet collaboratif EU-ToxRisk, qui a démarré le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de six ans. Les méthodes développées par EU-ToxRisk couvrent, entre autre, la modélisation in silico dans le domaine de la toxicocinétique, l'imagerie à haut contenu et le dépistage toxicogénomique à haut débit.

Aux Etats-Unis aussi, l'intérêt à développer des méthodes plus éthiques et performantes fait l'objet d'un soutien depuis quelques années. Le programme « Tox21 » lancé en 2007, a posé les bases du développement de tests de toxicité

sans recours à l'expérimentation animale. Un soutien plus important encore, est venu directement de l'ancien Président des Etats-Unis Barack Obama en 2016, à l'occasion de la révision de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA-Toxic Substances Control Act), par l'ajout d'un décret du Congrès qui inscrivait pour la première fois la nécessité de remplacer les animaux pour tester les substances chimiques, les pesticides, les biocides et les cosmétiques. D'importants moyens financiers ont été engagés notamment pour les alternatives aux tests de toxicité aiguë, ce qui a contribué au dynamisme des groupes de recherche dédiés à ces méthodes aux Etats-Unis.

Et en Suisse ? Et bien dans notre pays, l'intérêt pour le développement des méthodes de remplacement se heurte encore aux intérêts financiers et académiques en place. Face à la montée en popularité de ces méthodes, les milieux de la recherche in vivo refusent de parler de méthodes de remplacement, ou de méthodes alternatives, pour imposer l'expression méthode « complémentaire » à l'expérimentation animale.

Concernant les produits cosmétiques, il aura fallu attendre l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017 de l'article 20 alinéa 3 de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires, et l'article 59 de son ordonnance d'application, pour qu'une interdiction similaire à celle de l'Union européenne soit enfin inscrite dans notre législation.

Vue de l'extérieur, notre législation apparaît pourtant comme assez ambitieuse. Il y a plus de 25 ans que l'article 22 de la loi sur la protection des animaux exige de la Confédération qu'elle soutienne le développement, la recon-

naissance et l'application de méthodes qui peuvent remplacer ou réduire les expériences sur les animaux.

Durant plus de 25 ans, la Confédération s'est péniblement contentée de déboursier quelques centaines de milliers de francs pour soutenir des projets répondant aux dispositions de l'article 22 LPA, par le biais de la Fondation recherche 3R. Durant des années, de nombreuses voix se sont élevées pour condamner le manque d'efficacité de cette Fondation et le faible nombre de projets soutenus. La Confédération a été interpellée à de nombreuses reprises au sein du Parlement fédéral concernant cette situation inexplicable.

Comment justifier que la Confédération n'alloue en moyenne que 400'000.- francs par année pour soutenir l'ensemble de la communauté scientifique qui travaille sur les méthodes de remplacement, alors que sur cette même période, elle finance pour un montant de 46 millions de francs l'entretien d'animaleries dans nos hautes écoles, et contribue directement au financement d'expérimentations animales pour un montant dépassant les 100 millions ?

Grâce aux interventions de plusieurs députées, comme la Conseillère nationale bâloise Maja Graf et la Conseillère nationale vaudoise Isabelle Chevalley, la situation semblait s'éclaircir avec la dissolution en 2018 de la Fondation recherche 3R, et son remplacement par un centre de compétences 3R créé sous l'égide de la Confédération.

Malheureusement, pris en main par nos hautes écoles et rattaché à l'Université de Berne, ce centre de compétences, pourtant doté d'un budget annuel de 2,6 millions de francs, semble viser prioritairement l'objectif de formation et collecte d'informations. Comme si informer la communauté scientifique allait l'encourager à lancer des projets novateurs, alors que ce dont un chercheur a besoin, c'est d'un financement pour ses travaux.

En comparaison de nos pays voisins et des Etats-Unis, qui disposent de moyens toujours plus conséquents pour le développement de méthodes de remplacement, ou des Pays-Bas, qui ont élaboré en 2016, à la demande du ministre de l'agriculture, une stratégie visant à supprimer l'expérimentation animale d'ici à 2025, le manque d'ambition dans ce domaine par notre pays est assez incompréhensible.

Dans sa résolution Global Ban, le Parlement européen rappelle que l'Europe dispose d'un secteur cosmétique prospère et innovant qui fournit environ deux millions d'emplois. Il constitue le plus grand marché de produits cosmétiques au monde et l'interdiction des tests sur les animaux n'a pas compromis le développement du secteur. L'interdiction a au contraire conduit à intensifier les efforts de recherche pour mettre au point des méthodes de test alternatives, dont les effets dépassent largement le secteur des cosmétiques.

En Suisse aussi nous ne devons pas craindre les interdictions dans le domaine de l'expérimentation animale. Il s'agit du moyen le plus efficace à utiliser pour viser une meilleure recherche, plus éthique, et qui soit réellement au service de la santé publique.

En tant que citoyens et contribuables, c'est à nous qu'il revient de faire entendre notre voix, pour qu'enfin, le remplacement de l'expérimentation animale devienne une réalité.

Je vous remercie pour votre attention.

Stands Fourrure-Foie gras

Pour la quatrième année consécutive, la LSCV a tenu plusieurs stands d'informations contre la fourrure et le foie gras entre les mois d'octobre et décembre, dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel. Comme les années précédentes, ces stands ont aussi été l'occasion de faire déguster gratuitement le Faux Gras de Gaïa, alternative végétale au foie gras. La LSCV a également été invitée le 13 décembre à organiser une dégustation dans les locaux du restaurant l'Ancienne Gare à Fribourg, qui propose ce produit sur sa carte. Au final, ce sont plus de 2'300 boîtes qui ont été écoulées durant la campagne.



Pour des Automnales sans fourrure ni foie gras

La campagne débutée en 2016 contre la foire des Automnales de Genève s'est poursuivie cette année encore du 2 au 11 novembre. Des milliers de flyers ont été distribués pour inciter le public à renoncer à se rendre à cette foire, tant qu'elle fera la promotion d'articles -comme la fourrure ou le foie gras- dont la production est interdite en Suisse pour cause de cruauté envers les animaux.

Suite au constat, en 2017, de la non-conformité des étiquettes sur la totalité des stands vendant de la fourrure, un nouveau contrôle a été effectué sur place par la LSCV le 11 novembre.



A nouveau, tous les stands étaient en infraction avec la législation. La LSCV a dénoncé cette situation par voie de presse et interview radio, annonçant le dépôt d'une dénonciation pénale contre la direction des Automnales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Suite à cette annonce, alors que depuis plusieurs années l'OSAV ne donnait suite à aucune dénonciation de magasins vendant des fourrures mal étiquetées, elle a rapidement organisé des contrôles dans ceux dénoncés par la LSCV afin de se prémunir d'une action juridique.



Autres stands et manifestations LSCV



16 juin - Stand LSCV au festival du refuge la Bouche qui rit en Valais.

25 juin - Stand LSCV à l'occasion de la Marche pour la fin du spécisme, organisée par l'association PEA à Genève.

7 juillet - Stand LSCV à l'occasion de l'inauguration officielle du refuge didactique de la Colline aux lapins à Neuchâtel.



3 février - Manifestation à l'occasion du plus grand marché en Suisse sur la chasse et la fourrure à Thoune, organisée par les associations Aktivismus für Tierrechte, ATAZ, tier-im-fokus, Anti Fur League, International Marine Mammal Conservation Society Germany e.V. et la LSCV.

17 février - Manifestation à Berne à l'occasion de la foire de la chasse et de la pêche 2018 (Jagdmesse Fischen Jagen Schiessen 2018), organisée par les associations Aktivismus für Tierrechte, ATAZ, tier-im-fokus, Anti Fur League et la LSCV.

Du 16 au 18 février - Campagne de protestation téléphonique et sur les réseaux sociaux visant les magasins Escada, pour qu'ils stoppent la vente de fourrures.

Du 6 au 8 avril - Campagne de protestation téléphonique auprès des magasins PKZ, dans le cadre de la campagne alémanique « PQZ sans fourrure ».

Du 25 avril au 2 mai - Distribution de flyers à Bâle devant le cirque Royal, qui est le dernier cirque à exhiber des fauves pour ses spectacles.



31 août et 1er septembre - Stand LSCV à l'Abys Festival à Hauteville (Fribourg).



28 et 29 septembre - Stand LSCV au Crabcore Fest à Genève.



1er et 2 juin - Stand LSCV au Festival local à Vevey (Vaud).



13 octobre - Manifestation à Zurich « Das Schlachten beenden! », pour la fin de l'exploitation et l'abattage des animaux.

Du 21 au 24 décembre - Campagne de protestation téléphonique auprès des magasins PKZ, dans le cadre de la campagne alémanique « PQZ sans fourrure » (Wir wollen PKZ pelzfrei!).





Singes sous cocaïne à l'Université de Fribourg

La LSCV est intervenue suite à la délivrance, par l'autorité cantonale, d'une autorisation permettant à des chercheurs d'expérimenter des singes impliquant des administrations de cocaïne. Selon les informations collectées, il est apparu que plusieurs points de la demande des chercheurs ne répondaient pas aux dispositions légales, de sorte que l'expérience n'aurait pas du être autorisée. La LSCV a d'abord interpellé le 2 février le rectorat de l'Université afin d'obtenir une entrevue. Sans réponse, la LSCV a lancé le 6 février la pétition « Singes sous cocaïne à l'Université de Fribourg : pour un arrêt immédiat des expériences! ». Le 19 février, le rectorat de l'Université refusait de nous recevoir pour réceptionner la pétition, expliquant que des expériences sur les singes « devraient être possibles sur la base d'un cadre légal strict et d'une pesée d'intérêts ». Le 22 février, les 19'000 signatures récoltées en seulement 15 jours ont été déposées au secrétariat du Grand Conseil fribourgeois.



Durant cette campagne, la LSCV a été sollicitée pour des articles publiés par plusieurs journaux comme La Liberté, 20 Minutes et Le Matin Dimanche. Le 12 février, la RTS a réalisé une interview filmée dans les locaux de la LSCV pour son émission « Mise au point », diffusée le 18 février. Lors de la remise de la pétition, des interviews ont été filmées et diffu-

sées par la RTS, la Télé et Radio Fribourg. Les 12 et 23 mars, le rectorat de l'Université et le Conseil d'Etat fribourgeois refusaient d'étudier les points litigieux soulevés par notre pétition, affirmant que tout avait été fait dans les règles. Le 19 juillet, la commission des pétitions a classé à son tour notre pétition avec la même explication, bien qu'elle n'ait procédé à aucune analyse des documents contestés. Nous avons relancé la commission le 23 juillet, en rappelant qu'il était simple pour elle de contrôler si la procédure d'autorisation était conforme ou non au droit. Nouveau refus de la commission le 13 septembre. Le dossier a été définitivement classé, sans avoir fait l'objet d'une étude sérieuse, ni que la LSCV n'ait eu la possibilité juridique de s'engager dans une plainte pénale à l'encontre des autorités ou de l'Université, afin de les contraindre à rendre publics les points litigieux.



Retour des chasseurs à Genève

Le projet mené par le Conseiller d'Etat Luc Barthassat pour permettre aux chasseurs genevois de tirer des animaux étant toujours d'actualité, la LSCV s'est activement mobilisée lors de la campagne pour l'élection du nouveau conseil d'Etat genevois en avril 2018. Des militants se sont relayés durant toute la campagne pour distribuer des flyers appelant à ne pas réélire ce Conseiller d'Etat. Un site internet dédié aux élections genevoises a également été créé par Animaux-Parlement. Bonne nouvelle le 6 mai 2018, Luc Barthassat n'est pas réélu. Son projet de retour des chasseurs est enterré.

Restait le projet de loi (PL12043A) toujours en suspens. Déposé en 2017 par le Parti libéral-radical (PLR), il visait à supprimer la commission composée de deux membres, représentant la protection des animaux et de la nature, chargée d'autoriser ou non le Conseil d'Etat à lever l'interdiction de la chasse.

Le vote du PL devant avoir lieu à l'automne, la LSCV et Animaux-Parlement ont démarché tous les députés du Grand Conseil susceptibles de le refuser. Une vidéo explicative a été produite par Animaux-Parlement et massivement diffusée sur les réseaux sociaux à partir du mois de septembre.



Alors qu'une majorité de députés pensaient que le PL allait être accepté en raison de la majorité de droite du Parlement, celui-ci a été refusé de justesse le 2 novembre, par 45 voix (PS, Verts, Ensemble à gauche et 5 PDC) contre 42 (PLR, UDC, MCG, PDC). La LSCV était présente pour suivre les votes et Animaux-Parlement a réalisé des interviews des députés sympathisants à l'issue du vote.



Durant toute cette campagne, le successeur de Luc Barthassat, le Conseiller d'Etat vert Antonio Hodgers, qui s'était pourtant déclaré lors de la période électorale contre le PL, a refusé de prendre position. Interpellé par courrier les 16 septembre et 16 octobre, il ne répondra qu'une fois le PL refusé. En vrai professionnel de la politique, il nous rappelle qu'il est facile de s'asseoir sur ses promesses électorales.



Quant à la plainte pénale déposée le 15 mai 2018 par Luc Barthassat contre le Président de la LSCV pour dénonciation calomnieuse, diffamation et calomnie, elle a été classée par le Ministère public le 15 janvier 2019.

Projet d'initiative fédérale Stop à l'importation de produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements

Lancé fin 2017 à l'initiative d'AAS et de plusieurs élus du Parlement fédéral, le projet d'initiative a réuni une quinzaine d'organisations de protection des animaux. Une première séance a eu lieu à Berne, afin de définir son budget et l'engagement financier des organisations impliquées. D'autres séances ont eu lieu les 31 janvier, 20 février et 12 avril pour définir le texte de l'initiative et son argumentaire. Un comité directeur, comprenant un membre de la LSCV, a été nommé par les organisations et s'est réuni le 2 mai à Zürich, puis à Berne les 22 et 29 mai, et une dernière fois à Zürich le 14 juin. Le projet a malheureusement du être suspendu, en raison de dissensions entre plusieurs organisations et la difficulté à se mettre d'accord sur le contenu du texte de l'initiative. L'AAS a donc retravaillé sur un nouveau projet, tout en démarchant des élus au Parlement fédéral pour qu'ils soutiennent le dépôt d'une nouvelle motion, visant les mêmes buts et objectifs que l'initiative. Cette motion a été déposée le 14 décembre 2018. Un nouveau texte d'initiative a lui aussi été déposé, de sorte que l'initiative puisse être rapidement lancée si la motion devait être rejetée par le Parlement.



Présentation du mouvement animaliste aux élu-e-s

Un nouveau groupe de travail, réunissant des politiciens, des militant-e-s animalistes et des délégué-e-s des associations PEA, Co&xister, 269 Libération animale et la LSCV a été créé début 2018 en Suisse romande. Parmi les objectifs visés : présenter le mouvement de libération animale et entamer le dialogue avec les autorités.



Une première rencontre a eu lieu le 11 octobre 2018 avec le Conseiller d'Etat genevois Mauro Poggia. Des contacts ont été pris pour organiser des rencontres avec d'autres autorités cantonales.

animaux-parlement.ch

L'activité de notre plateforme web, qui recense les votes des élus au Parlement fédéral ou dans les cantons, dans le domaine de la protection des animaux s'est activement poursuivie en 2018. Plusieurs interviews filmées de nos élu-e-s ont été effectuées au sein du Parlement par Athénaïs Python, et mises en ligne sur la chaîne Youtube Animaux-Parlement.

Pour la première fois, Animaux-Parlement a aussi couvert des élections cantonales. Il s'agissait de l'élection complémentaire du 4 mars 2018 pour le Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Un questionnaire portant sur la protection des animaux a été envoyé aux candidats, et quatre interviews filmées de candidat-e-s ont été réalisées. Les élections visant à renouveler l'ensemble des 100 député-e-s du Grand Conseil genevois et des 7 Conseillers d'Etat en avril 2018 ont également été couvertes. Un questionnaire a été envoyé à la plupart des 623 candidats à l'élection. 14 portraits de candidats particulièrement engagé-e-s dans la cause animale ont été réalisés et diffusés sur les réseaux sociaux avant les élections.



Fribourg - librairie-café Happy Books

Ouverte au public du jeudi au samedi avec un service de restauration à midi depuis le début de son activité en octobre 2016, Happy Books a étendu ses jours et heures d'ouverture en avril 2018. La librairie-café est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h. Si un service de restauration est toujours proposé de 12h à 14h, le choix de pâtisseries et autres douceurs a été développé afin de proposer une offre constante. Les buts et objectifs d'Happy Books sont toujours de proposer une cuisine 100% végane, avec un choix de livres en lien avec les droits des animaux, l'éthique, la médecine et la cuisine végétalienne. Le lieu sert également à des rencontres militantes et conférences engagées.



Parmi les activités qui s'y sont déroulées, le vernissage du livre «Désobéir avec amour» avec son auteure Virginia Markus a eu lieu le 21 septembre. Une conférence avec l'interprète animalière France Périat a été donnée le 9 novembre, ainsi qu'une conférence sur la désobéissance civile le 22 novembre.



Le 22 octobre, La Télé Fribourg est venue filmer la réalisation de menu de chasse... sans chasse ! Renommé « chasseur bredouille », le menu à base de seitan poêlé et sauce marchand de vin a été concocté en direct devant les caméras.

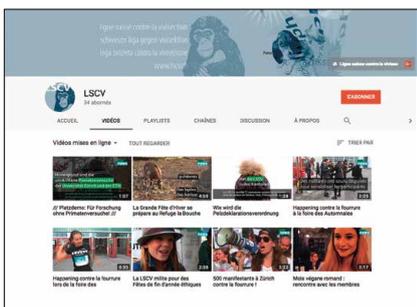


L'équipe d'Happy Books a été invitée le 2 novembre à présenter les buts et objectifs de la librairie LSCV à l'occasion d'une soirée organisée au Fri-Son par le réseau « les altruistes ».

Le lieu a également été mis à disposition de l'association PEA pour l'organisation de son Mois Végane en novembre. Parmi les activités proposées, plusieurs ateliers de cuisine et la conférence « Comprendre les raisons philosophiques du véganisme, de l'éthique au politique » par Maude Ouellette-Dubé, diplômée en éthique et philosophie politique à l'Université de Fribourg.

Vidéos LSCV News

Une quinzaine de vidéos LSCV News ont été produites et diffusées en 2018 sur notre chaîne Youtube, principalement pour annoncer des manifestations ou mettre en images des événements.



Les cinq conférences données le 16 novembre à l'ONU dans le cadre du Global ban et organisées par l'OIPA, l'ATRA et la LSCV ont également été mises en ligne.



Journal LSCV, mailing et Newsletter

Comme chaque année, nos membres ont été informés des actions en cours par le biais des quatre éditions annuelles de notre journal.

Plusieurs Newsletters ont été envoyées, selon l'actualité des cantons. Il est possible de s'y inscrire via un formulaire de contact sur notre site internet.



Site Internet www.lscv.ch

Notre nouveau site internet, toujours traduit en français, allemand et italien, a été mis en ligne en début d'année. Entièrement en CMS, il est plus ergonomique et rapide d'utilisation pour y effectuer des mises à jour. Le site enregistre en moyenne 700 visites quotidiennes, dont les 2/3 proviennent de Suisse.



Réseaux sociaux

La LSCV dispose de comptes Twitter, Instagram et Facebook en français et allemand. Les comptes francophones sont gérés par la représentation romande de la LSCV, les comptes en allemand par la représentation alémanique.



Aide aux refuges et campagnes de castration

La LSCV soutient chaque année plusieurs refuges ou centres de soins pour animaux et finance des campagnes de castration et stérilisation de chats errants. En 2018, le montant consacré à ces actions a été de CHF 48'653.- dont CHF 17'884.- pour les campagnes de castration et prise en charge de frais vétérinaires.

Toutes ces aides sont délivrées après discussion de chaque cas et approbation de la majorité des membres du Comité national. La plupart des aides sont octroyées à des refuges connus de longue date, pour lesquels la Ligue peut assurer la bonne utilisation des dons reçus. Suzann Karagöz s'occupe également depuis de nombreuses années de la campagne de stérilisation et castration de chats errants du canton de Genève. Les animaux sont castrés et marqués à l'oreille avant d'être relâchés sur leur lieu de capture, puis régulièrement nourris par la suite. Outre Genève, les aides octroyées par la Ligue pour les campagnes de stérilisation concernent principalement les cantons de Neuchâtel, Tessin et Valais.



Conclusion

Cette année encore, nous avons pu réaliser de nombreuses actions en faveur des animaux grâce au soutien de nos généreux membres et donateurs. Nous leur adressons à toutes et tous nos plus vifs remerciements !

Luc Fournier, Président